

Guillaume II, trop crédule et pas assez méfiant. Différents gestes du roi sont faits pour le rapprocher des auteurs catholiques : quand il dispense Mgr Laurent du serment concordataire ; quand, dans l'intérêt du nouveau séminaire, Guillaume II émarge par arrêté royal grand-ducal du 23. 9. 1842 les fonds nécessaires pour rétribuer un directeur et cinq professeurs et pour fonder diverses bourses, enfin quand il abandonne au vicaire apostolique le soin de nommer les professeurs. Lors de la discussion du budget, les Etats limitèrent le nombre des professeurs à 3 mais, par un arrêté spécial, Guillaume II arriva tout de même à rémunérer les 2 places restantes. (80)

Le roi grand-duc est également resté dans les bonnes grâces des milieux catholiques de par son arrêté du 9. 12. 1842 qui libéra les Congrégations des liens du décret du 22. 6. 1804 (81) ainsi que par l'encouragement que J. Th. Laurent trouva auprès du roi dans l'élaboration de la loi scolaire de 1843.

Tout a été dit sur l'antagonisme entre J. Th. Laurent et les milieux entourant le gouverneur présidant le conseil de gouvernement. Pour ce qui en est de la bonne foi de Th. de la FONTAINE, que le roi avait laissé officiellement dans l'ignorance des accords secrets, elle a de nouveau été établie d'une façon péremptoire par l'exhaustive étude que M. Joseph GOEBERT a brossée du fougueux prélat dans le fascicule VIII de la présente collection (v. notamment les pages 298 et 467).

Au cours des années les exigences de Mgr Laurent firent perdre auprès du roi les sympathies manifestes dont il avait pu se prévaloir dès le début de son vicariat.

D'abord des questions telles que celle concernant le budget des fabriques d'église et celle de l'appel comme d'abus faillirent ébranler la confiance que Guillaume II ne pouvait cesser de témoigner à Mgr Laurent, sans lever le voile sur les entretiens secrets de 1841, cause de la plupart des malentendus entre les pouvoirs civil et ecclésiastique.

Mais ce ne fut vraisemblablement que vers 1846 que le roi Guillaume devint méfiant à la suite de diverses pétitions dont une émanée du clergé luxembourgeois et que le baron de BLOCHAUSEN voulut réduire à de modestes proportions en attirant l'attention du souverain sur les difficultés que le vicaire apostolique rencontrait auprès d'une minorité de son clergé (les prêtres orangistes et josphistes).

Après s'être concerté avec l'internonce, le roi fit venir à La Haye un ecclésiastique qu'il connaissait personnellement, le doyen BARTZ de Wiltz, de qui il espérait entendre la vérité sur ce qui se passait au Grand-Duché. Guillaume II ne se détourna pas encore du vicaire apostolique, mais, comme le prouve un rapport du ministre du culte néerlandais en date du 9. 1. 1847 l'internonce est d'accord de faire intervenir la Curie pour prier Laurent « de changer de conduite » ... et pour lui faire savoir « que les conflits qui surgissent commencent